

# TARIFS RÉSIDENTS

DU 1<sup>er</sup>/01/2026 AU 31/12/2026

Applicables à partir d'un séjour d'un mois

TYPE A	12 m <sup>2</sup>	404,97 €
TYPE D	18 m <sup>2</sup> + cuisinette	410,17 €
Forfait supplémentaire		43 €
TYPE C	24 m <sup>2</sup>	484,21 €
TYPE B-H	24 m <sup>2</sup> + cuisinette	530,66 €
T2	50 m <sup>2</sup>	638,68 €
T4 Colocation	Chambre 1	315,26 €
	Chambre 2	+ 288,61 €
	Chambre 3	+ 288,61 € = 892,48 €



Ces redevances s'entendent toutes charges comprises.  
Tous les logements sont équipés de sanitaires individuels et prise T.V.  
Les draps sont fournis. Les redevances sont proratisées  
en fonction de la date d'arrivée.



## DÉPÔT DE GARANTIE

À l'entrée, il sera exigé un dépôt de garantie encaissable qui sera restitué en fin de séjour (au maximum 15 jours après la date de départ définitif) après examen de la situation financière du résident à l'égard du FJT et des éventuelles retenues liées à l'état des lieux du logement (dégradations – vols – etc).

## MONTANT DU DÉPÔT DE GARANTIE



MONTANT D'UN MOIS DE LOYER





## CONGÉS - ABSENCES

Pendant son absence, le résident garde le bénéfice de son logement et peut y laisser ses affaires.



## DIVERS

Nuitée invité : 2 €  
Supplément forfait couple : 50 €  
Accès internet sans fil (wi-fi) : 7,50 €  
Jeton lavage : 3 €  
Jeton séchage : 1,50 €



## PAIEMENTS

Toutes les redevances sont payables au plus tard le 10 du mois suivant.



## CONGÉS - ABSENCES

Au départ du résident, un préavis minimum de huit jours, établi par écrit, sera exigé.



## AIDE FINANCIÈRE

Tous les logements ouvrent droit à l'APL. La demande est constituée avec l'équipe de la résidence lors d'un RV post-admission

# PASSAGERS

**DU 1<sup>er</sup>/01/2026 AU 31/12/2026**

Applicables pour tous les séjours inférieurs à un mois.

La nuit

25 €

2 rue Paul-Signac I 56000 VANNES

02 97 62 68 40 - [residence.kerizac@mairie-vannes.fr](mailto:residence.kerizac@mairie-vannes.fr)

[www.mairie-vannes.fr](http://www.mairie-vannes.fr)